



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2019

Le 21 octobre 2019 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2019

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Marinette PUECH à Christian CRETIN.

Excusé : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Elodie PHILIPPON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 18 septembre 2019.

1. CC Entre Saône et Grosne : Approbation du rapport de la CLETC

Ce nouveau rapport fait suite à l'actualisation du transfert de charges de l'espace enfance jeunesse de Sennecey-le-Grand à la Communauté de Communes.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne en date du 22 décembre 2009, relative à l'adoption du régime fiscale de la TPU ;
Vu la délibération de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne en date du 22 décembre 2009, relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;
Vu le rapport établi par ladite Commission en date du 25 septembre 2019 et transmis à la commune ;
Conformément à l'article 1609 nonies C – IV du CGI fixant les modalités de composition de la CLETC et les conditions de majorité requise pour l'adoption des évaluations fixées au sein du rapport de la CLETC ;

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport soumis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le rapport de septembre 2019 de la CLETC annexé à la présente délibération.

2. Modification des statuts de la CC Entre Saône et Grosne

Les principales modifications concernent :

- le transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » dans les missions obligatoires de la CCESG à compter du 1^{er} janvier 2020
- la rédaction de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs » qui précise la liste des équipements gérés par la CC Entre Saône et Grosne :
 - o Les Espaces sportifs de proximité de type city
 - o Le gymnase David Niepce de Sennecey-le-Grand
 - o La salle Multisports de Sennecey-le-Grand
 - o Le Dojo de Sennecey-le-Grand
 - o Le terrain de BMX de Sennecey-le-Grand
 - o Le site d'escalade d'Etrigny »

Vu l'article 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'adhésion d'une communauté de Communes à un syndicat mixte,

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'exercice de la compétence « assainissement des eaux usées » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 relatif à la modification des statuts ;

Vu la délibération du 9 avril 2019 concernant la définition de l'intérêt communautaire ;

Au regard de ce qui précède, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a procédé à une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2019.

Les statuts ainsi modifiés, joints à la présente, ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de donner son accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne »

3. CC Entre Saône et Grosne : Présentation des rapports d'activités sur le prix et la qualité du service public relatif à l'élimination des déchets ménagers et à l'assainissement non collectif – année 2018

Le Conseil municipal acte avoir pris connaissance des deux rapports d'activités et précise que ceux-ci seront mis à la disposition du public au siège de la mairie et en ligne sur son site www.mairie-lalheue.com (rubrique environnement).

Pour information :

- Tonnage des ordures ménagères 2018 : 1 261.88 T pour 11 804 hab., soit 106.90 kg/hab/an (la moyenne départementale est de 228 kg/hab).
- le coût d'une vidange d'une fosse septique s'élève à 177.30 € pour les habitants de l'intercommunalité.

Questions et informations diverses :

- Fête de fin d'année : Pose des guirlandes et installation des sapins par l'équipe municipale samedi 30 novembre. Cette année, l'ASL ne distribuera pas de sapins en raison de l'interdiction du brulage des végétaux.
- Dons : Deux dons ont été encaissés au profit du CCAS. Le premier faisant suite au repas des aînés du 6 octobre dernier et le second à la manifestation équestre du 15/09, organisée par l'association VIRTUOZ'O en remerciement du prêt du terrain et de l'usage de l'électricité et de l'eau au terrain des Brenots.
- Présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) : Pièce maîtresse du plan local d'urbanisme intercommunal actuellement en cours d'élaboration, M. le Maire rappelle qu'une présentation du PADD sera organisée par la Communauté de Communes aux élus de Lalheue vendredi 29 octobre de 13h à 15h. Tous les élus disponibles sont conviés à la réunion.
- Assainissement : Afin d'organiser le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020 et planifier les opérations budgétaires, une réunion se tiendra en présence des maires et des secrétaires de mairie mardi 22 octobre à Sennecey-le-Grand.
- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne : M. le Maire informe qu'un terrain d'une superficie de 2 050 m² a été cédé à un entrepreneur privé pour la création d'une salle de sport sur la zone d'activités écho Parc.
- ASL : un projet de convention est envisagé entre l'ASL et la commune pour le prêt des locaux, du véhicule communal et la mise à disposition des terrains communaux pour l'organisation de leur manifestation.

Prochaine séance : Lundi 25 novembre 2019 à 19h00.

SIGNATURES
Procès-verbal du Conseil municipal du 21 octobre 2019

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Elodie PHILIPPON
		POUVOIR A M. CRETIN
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marinette PUECH
Christian CRETIN	Magali MULLER	Marc ROBERT